

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-14.2 :

Transfert de propriété des biens communaux liés à la compétence "Distribution d'Energie" sur le territoire de la Commune de Roncourt.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5217-2 et L. 5217-5,

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

CONSIDERANT la compétence transférée "Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz",

CONSIDERANT que Metz Métropole a délégué la compétence « distribution d'électricité » au Syndicat Mixte d'Electricité de l'Ouest Messin,

ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, des réseaux gaziers, comportant :

- L'ensemble des installations affectées à la distribution publique du gaz : canalisations et des équipements de toute nature (postes de détente, robinets de réseaux, branchement, poste de livraison et de distribution publique, coffrets, les protections cathodiques),
- Les conduites d'immeuble et les conduites montantes,
- Les équipements actifs permettant la transmission des informations sur le réseau,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte de constitution de servitude,

DEMANDE au Conseil Municipal de la Commune de Roncourt d'approuver le transfert en pleine propriété de ses biens liés à la compétence « Distribution d'Energie ».

Hg nne

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20221205-2022-12-DB14-2-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DB14-2
Date de décision : lundi 5 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de propriété des biens communaux liés à la compétence "Distribution d'Energie" sur le territoire de la Commune de Roncourt
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221205-2022-12-DB14-2-DE
Document principal : 99_DE-14.2.pdf

Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:22	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:23	En cours de transmission	
07/12/22 17:25	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:33	Accusé de réception reçu	